



# COMITE DE BRIDGE DU HUREPOIX

SAISON 2021/ 2022

## PROCEDURE pour acquitter les droits d'engagement aux compétitions fédérales

Alimenter votre compte sur le site de la FFB en allant sur votre profil :  
option "mon compte" puis vous laissez guider pour établir un crédit avec le process sécurisé.

### COMPETITION PAR PAIRE :

Inscription sur le site de la FFB

En fin d'inscription le programme vous propose de régler avec votre compte les droits d'engagement.

2 options :

- A) Vous réglez pour vous et votre partenaire
- B) Vous réglez simplement votre part , votre inscription est validée seulement si le compte de votre partenaire permet d'acquitter sa part des droits d'engagement.

Vous êtes absent : Vous êtes remboursé, votre compte est crédité à l'émission des résultats ( c'est fait par l'arbitre) ou alors vous annulez votre engagement et le remboursement se fait sur les comptes financiers des joueurs

Vous êtes qualifié : vous recevez un message de la FFB pour vous acquitter des droits d'engagement pour la phase suivante.

### COMPETITION PAR QUATRE :

2 options :

- A) Le principe est le même : la totalité des droits d'engagement peut être acquittée par le capitaine qui inscrit l'équipe en cochant la case
- B) Vous indiquez en fin de procédure d'inscription que chaque compétiteur paye son engagement et le montant total est divisé par le nombre de compétiteurs en parts égales.  
L'inscription est valide si, et seulement si, chaque compétiteur a un compte suffisamment approvisionné pour régler la quote-part qui lui incombe.

Vous êtes absent la FFB vous rembourse

Vous êtes qualifié la FFB vous sollicite pour la phase suivante !

**Laissez vous guider sur le site FFB c'est très bien fait et très intuitif**

